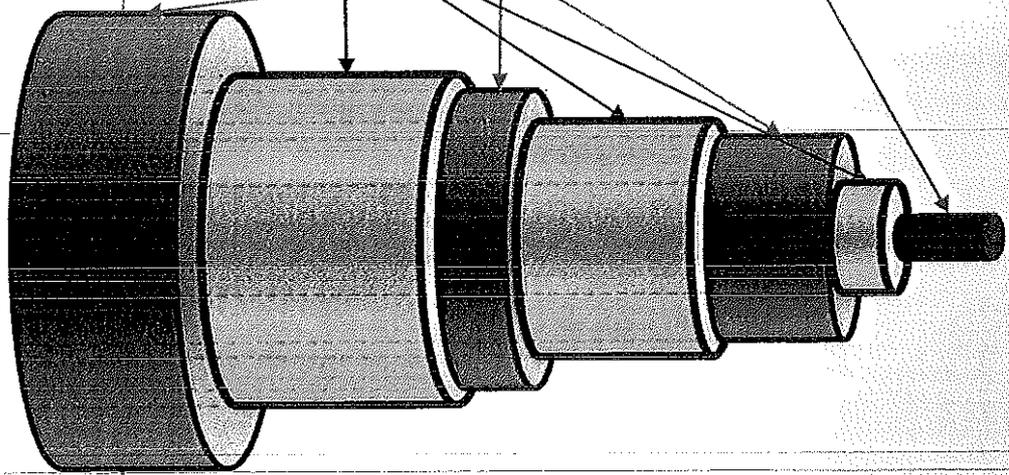
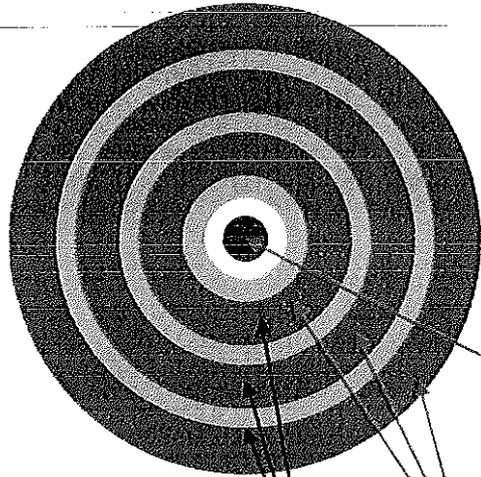


Protection des aquifères – tubages redondants

Tubage de forage



Section de forage



Tubage

Cimentation

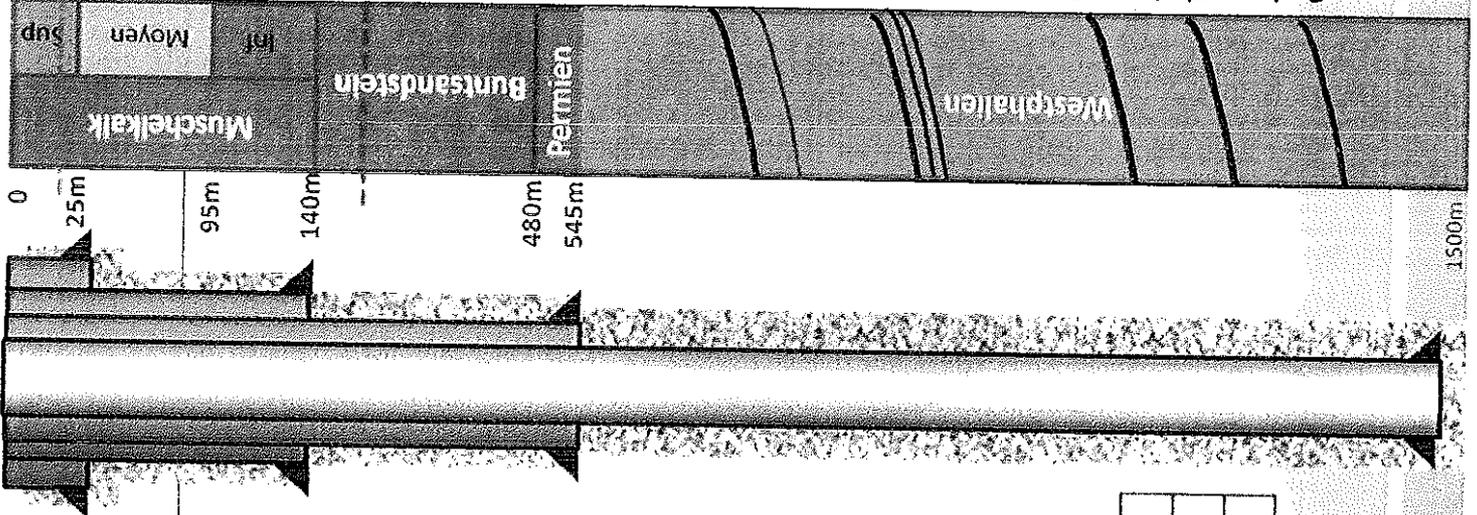
Tube de
production

Exemple d'étanchéité de forage :
3 Tubages + 3 cimentations =
6 barrières au gaz et à l'eau



Surface Piézo
15 m MD
Musich: 8 barrières

Surface Piézo
158 m MD
Bunt: 4 barrières



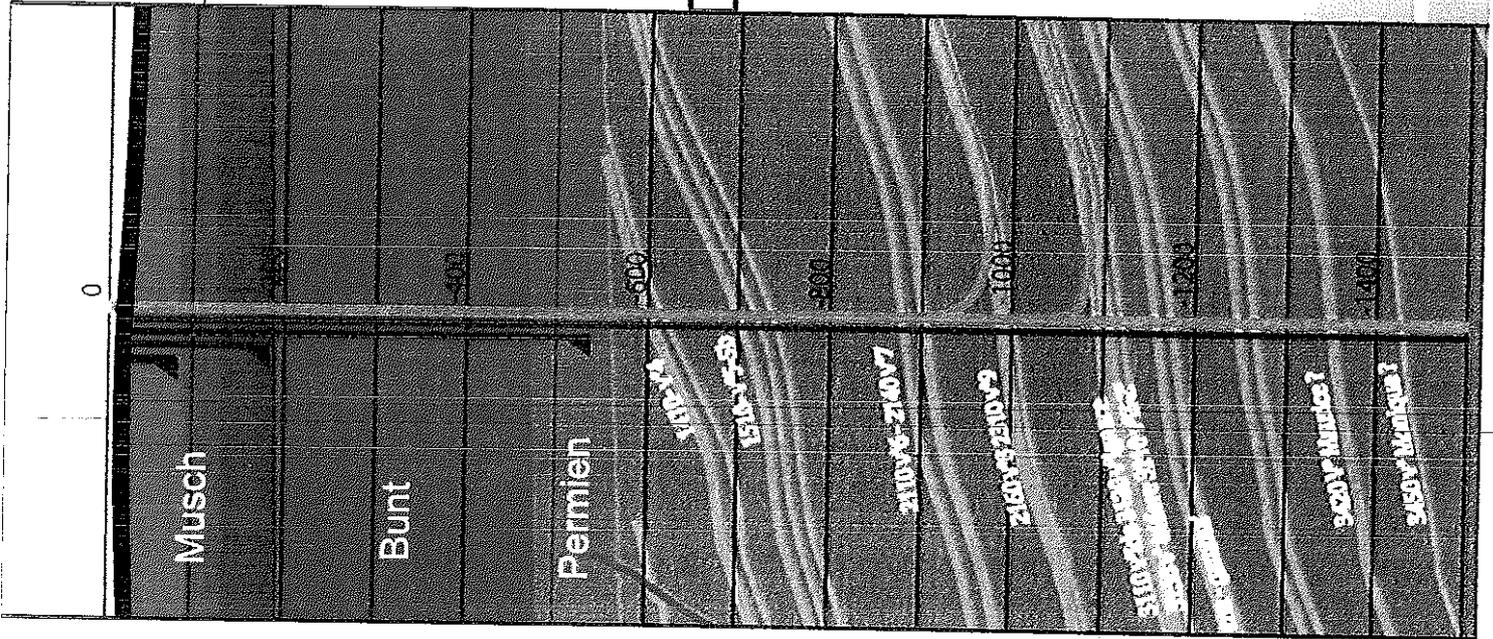
La redondance du tubage est déterminée en fonction :
- de la profondeur du forage;
- des isolements (aquifères, couche d'anhydrite...).

Prof: 0 - 25m	
Trou	Cuvelage
26"	20"

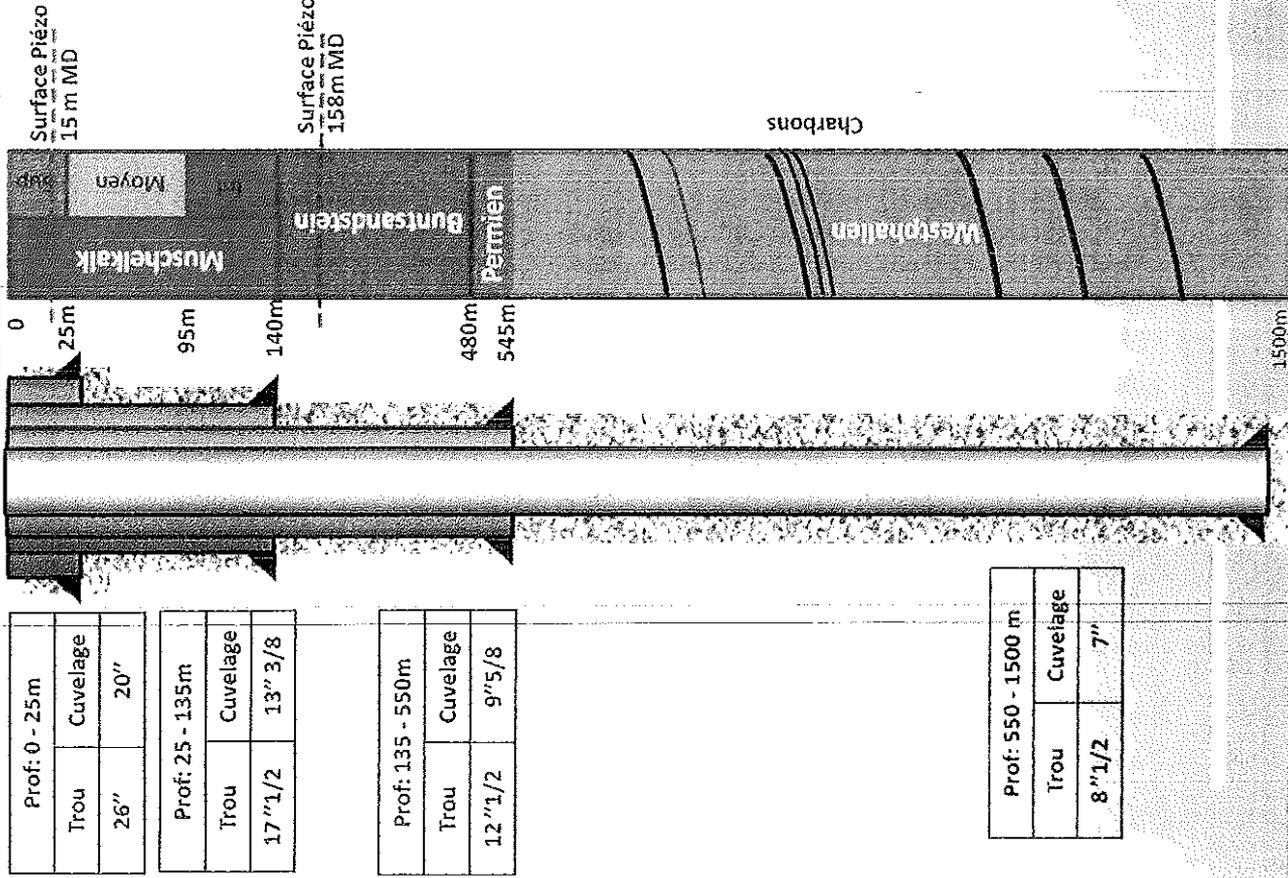
Prof: 25 - 135m	
Trou	Cuvelage
17" 1/2	13" 3/8

Prof: 135 - 550m	
Trou	Cuvelage
12" 1/2	9" 5/8

Prof: 550 - 1500 m	
Trou	Cuvelage
8" 1/2	7"



Protection des eaux – procédure contrôle qualité



Des précautions particulières dans les aquifères:

- Le forage est traité par une société spécialisée dans l'eau pour les 140 premiers mètres
- Utilisation de boue uniquement à base de bentonite (argile gonflante) et d'eau
- Etanchéité du ciment de classe G (identique aux usages des charbonnages de France)
- Tubage inspecté et approuvé par les organismes de normalisation standard de qualité ISO 9000 (Europe) et API (USA)
- Surveillance de la DREAL dans le cadre de la police des mines

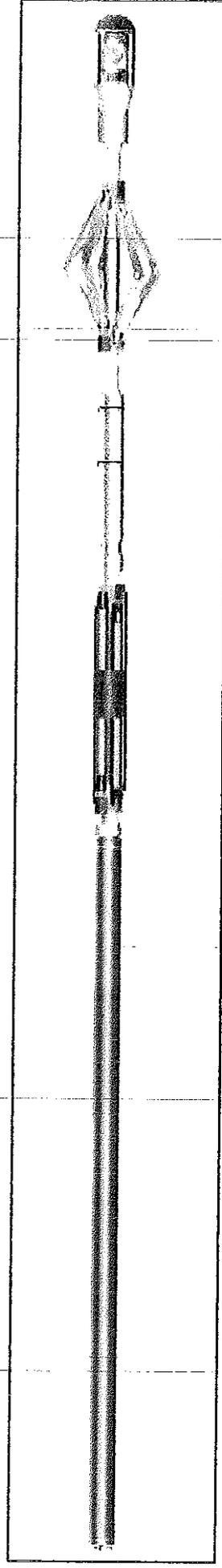
Protection des eaux – procédure contrôle qualité



EUROPEAN GAS LIMITED

• Contrôle qualité des protections par ondes acoustique in-situ

- Evaluation du ciment par ultrasons;
 - Détermination de l'isolement.
- Inspection du casing à 360°:
 - Surveillance et détection de corrosion;
 - Détection des dommages et déformations à l'intérieur et à l'extérieur du forage;



Exemple d'outil: USI Ultrasonic Imager Tool (Schlumberger)

Déroulement

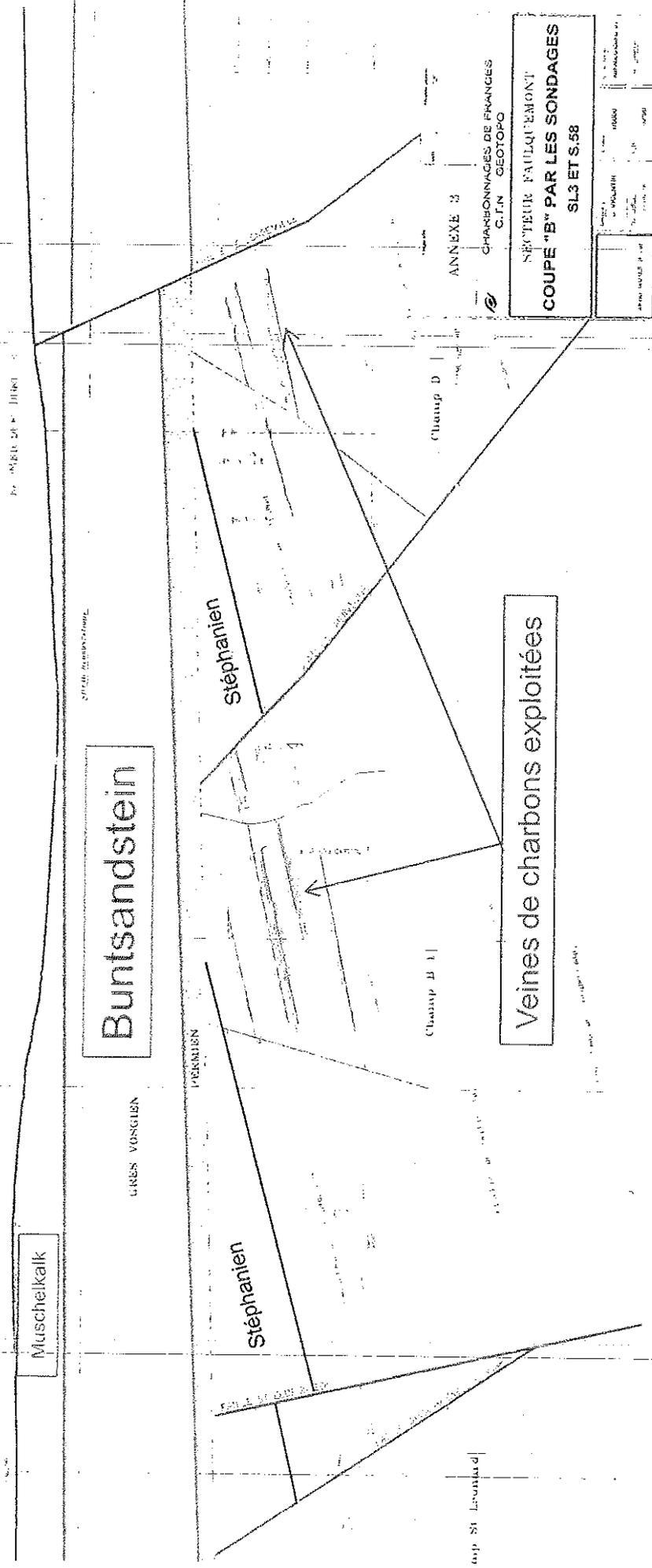
- Les aquifères concernés
 - Buntsandstein
 - Muschelkalk
- La protection des aquifères
 - Tubage des forages
 - Charbons en contact avec une faille
- La consommation d'eau du projet
- Questions - débat

Communication entre charbons et failles

EUROPEAN GAS LIMITED

Sud

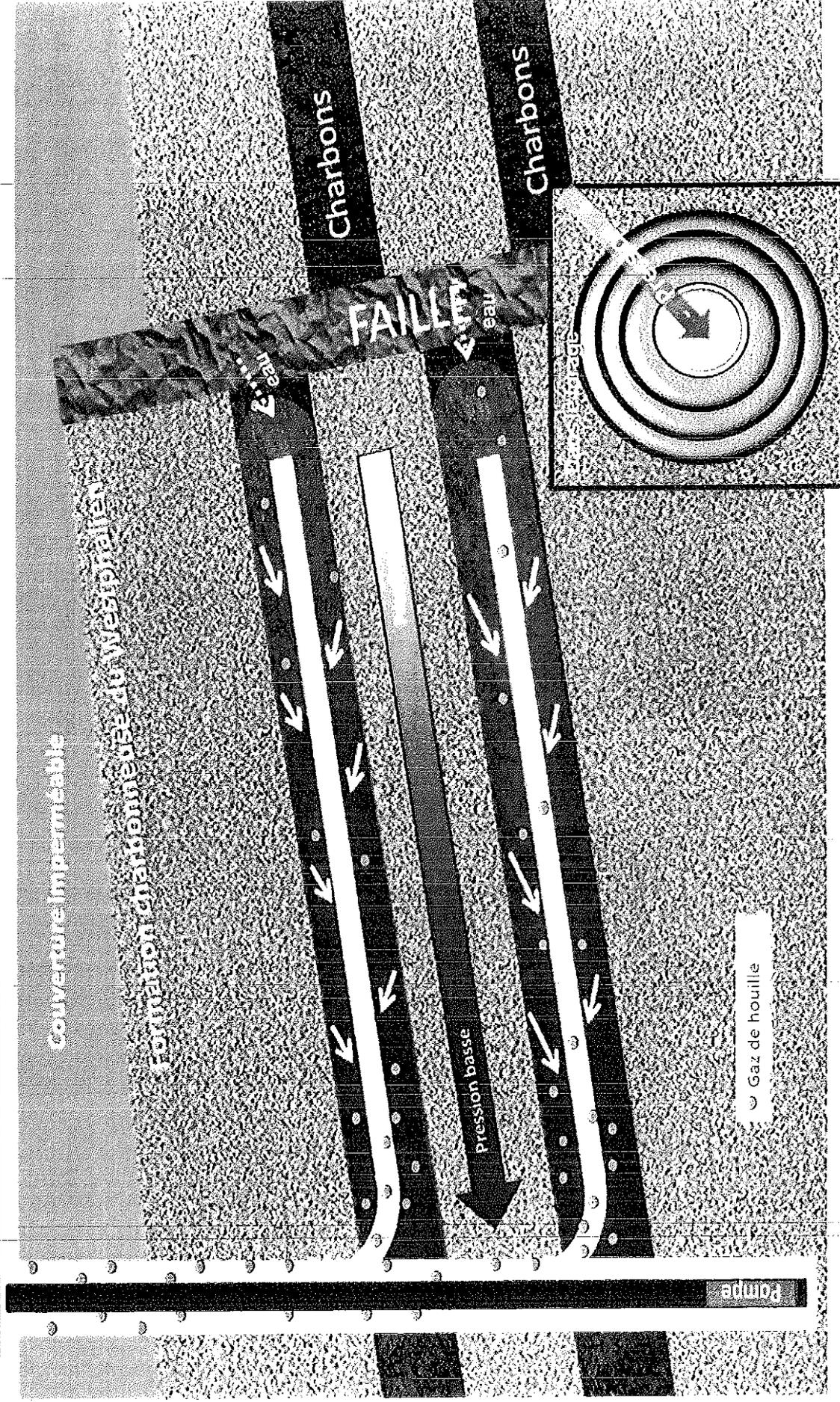
Nord



- Seules les très grandes failles du bassin affectent le Permien et les formations rocheuses sus-jacentes.
- Le Permien et le Stéphanien sont des formations très peu perméables, connues des mineurs.

Communication entre charbons et failles

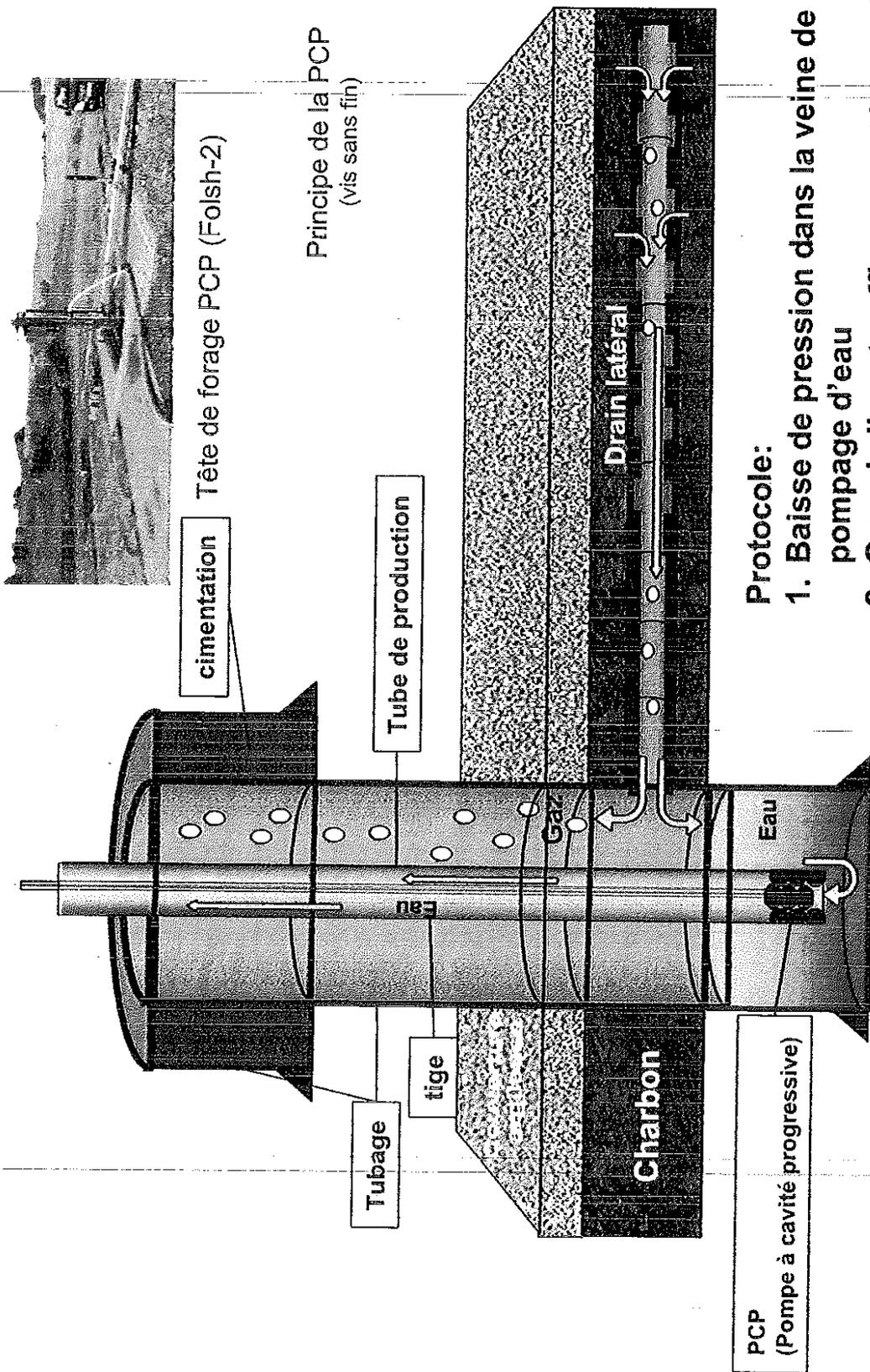
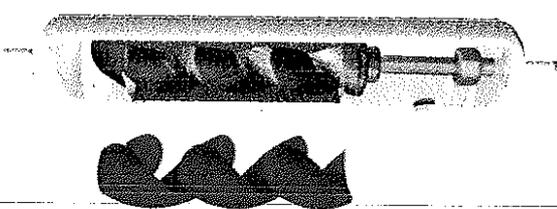
EUROPEAN GAS LIMITED



Le gaz s'écoule toujours des pressions hautes vers les pressions basses

Principe du pompage par PCP

EUROPEAN GAS LIMITED



PCP
(Pompe à cavité progressive)

Protocole:

1. Baisse de pression dans la veine de charbon par pompage d'eau
2. Quand elle est suffisamment basse, le gaz se libère
3. Le gaz remonte naturellement par le tubage

L'eau est pompée dans le tube de production
Le gaz circule dans le tubage

Déroulement



- Les aquifères concernés
 - Buntsandstein
 - Muschelkalk
- La protection des aquifères
 - Tubage des forages
 - Charbons en contact avec une faille
- **La consommation d'eau du projet**
- Questions - débat

La consommation d'eau du projet

EUROPEAN GAS LIMITED

- D'après les tests de Folsh-2, chaque forage utilisera environ:
 - 400 m³ d'eau en phase de forage,
 - produira 2000 m³ d'eau par an.
- L'eau produite est peu minéralisée et de faible quantité.

Comparaisons diverses de consommation en eau

Volume d'eau

Piscine olympique	3000 m ³
Consommation d'un hab. /an	60 m ³
Entretien d'un golf haut de gamme / jour	5000 m ³
Fracturation hydraulique (<i>grands champs de gaz de schistes USA</i>)	10000 à 20000 m ³

- L'eau produite est décantée en 2 temps sur site, puis reçue dans une installation habilitée à recevoir des eaux d'exhaure.

Sources tableau

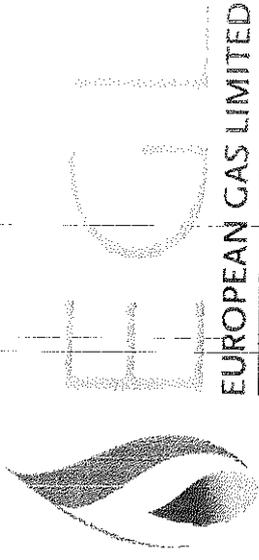
Financement de la gestion des ressources en eau en France (Jan.2012) - Ministère chargé de l'écologie - 2012
www.economie.eaufrance.fr

Gaz de houille – Gaz de schistes: différences?



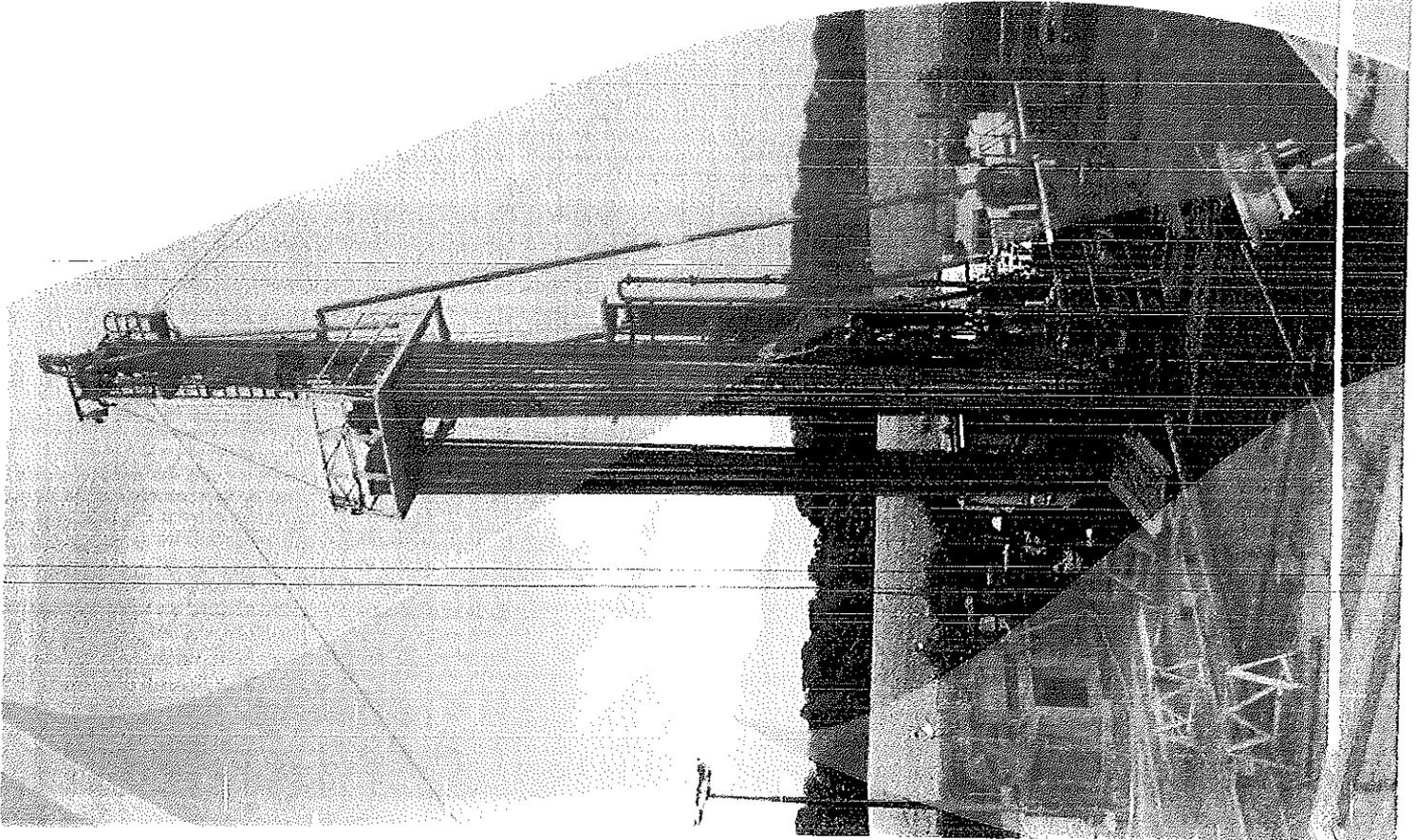
EUROPEAN GAS LIMITED

	Gaz de schiste	Gaz de houille
Type de roche	Roche compacte, argileuse, peu poreuse	Roche tendre, naturellement fracturée
Profondeur moyenne	Entre 2500 et 4500m	Entre 500 et 1500m
Consommation d'eau	10.000 à 20.000 m ³	400 m ³
Fracturation	Nécessaire	Non, roche naturellement fracturée



**Merci pour votre
attention!**

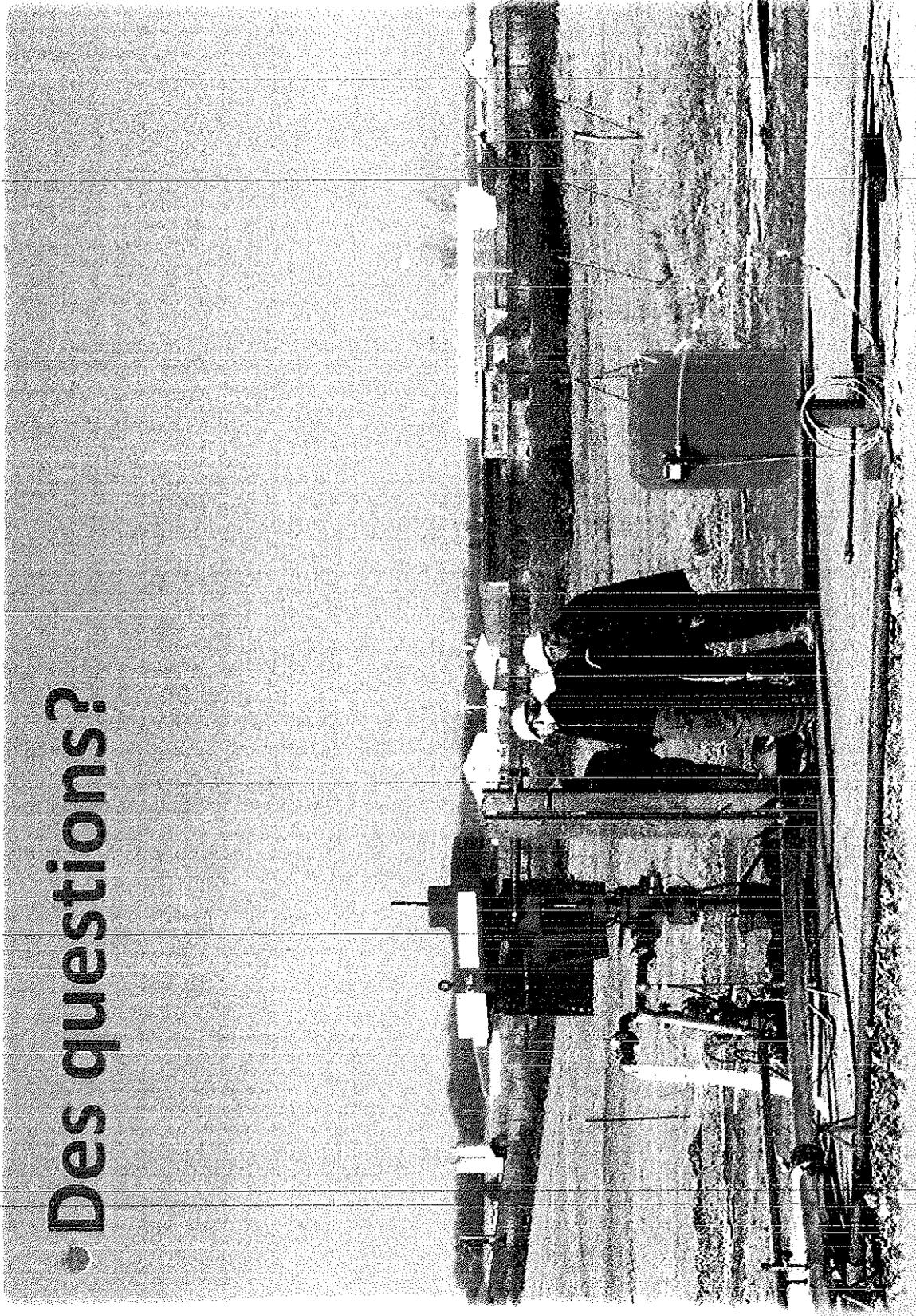
5 Mars 2013



Le gaz de houille lorrain



• Des questions?



Contact



European Gas Limited
2 rue de Metz
Freyming-Merlebach
57800
France

Tel. : +33 3 87 04 32 11

Fax : +33 3 87 91 09 97

Web: www.europeangas.fr

Protection des aquifères pendant une exploitation de grisou

Document relatif à la présentation du 5 Mars 2013 dans le cadre de la réunion de la Commission Locale de l'Eau pour le Schéma d'aménagement de la Gestion de l'Eau du bassin Houiller.

Présence de EGL:

Julien Moulin, président, excusé.

Eric Allen, directeur technique

Bernard Michaud, géologue en chef

Ronan Séguier, géologue d'exploration

Marcel Rostoucher, responsable logistique

Yves Babot, consultant hydrogéologue

EGL est une société d'exploration et d'évaluation de gisements de gaz de houille, qui projette de forer plusieurs puits dans le bassin houiller lorrain. Le but est de démontrer l'existence d'un grand champ gazier dans le sous-sol lorrain en certifiant des réserves gazières, c'est à dire d'évaluer le potentiel du grisou (méthane) qui peut être directement amené à un projet de production de gaz. Ce présent document est un résumé de l'explication orale donnée lors de la présentation, avec comme support visuel le document "Protection des aquifères".

EGL est conscient des préoccupations des responsables locaux engendrés par ces travaux exploratoires, c'est pourquoi l'entreprise tient à avoir un maximum de transparence sur la protection de l'environnement et des ressources en eau, les thèmes abordés lors de cette réunion. Nous remercions la mairie de Stiring-Wendel, Madame Hamann, présidente de la CLE qui nous a aimablement accordé son temps, ainsi que les membres pour leur présence et leur intérêt et leurs remarques suite aux discussions.

1 Comportement hydrogéologique global

EGL entreprend l'implantation de plusieurs sites de forage, dont 4 qui ont déjà été autorisés par la préfecture de Moselle, sur les communes de Tritteling-Redlach, Pontpierre, Freybouse et Loupershouse. Les deux premiers sont situés sur le périmètre du SAGE du bassin houiller (*diapo 3*), et traverseront les deux aquifères captifs du Trias inférieur (la nappe des GTI, "Grés infra-triasique") et du Muschelkalk.

La carte topographique de la *diapo 4* situe l'implantation des forages EGL, parmi les sondages HBL effectués pendant l'exploitation houillère du bassin. Ces anciens forages sont très importants car ils permettent de collecter de précieuses informations géologiques et hydrogéologiques, et donc un bon contrôle du sous sol. A ces sondages s'ajoutent aussi les puits AEP (Apport Eau Potable), les piézomètres et autres, qui sont des données publiques et disponibles sur le site du BRGM (<http://infoterre.brgm.fr/>).

Loupershouse et Freybouse ont un objectif et une utilité différents de Tritteling et Pontpierre.

Le but est de certifier un plissement géologique (anticlinal), découvert à travers une campagne sismique dans les années 80. EGL est convaincu que ces zones ont un potentiel charbonneux et gazier à des profondeurs intéressantes, avec des quantités de gaz significatives. L'Institut Français du Pétrole a d'ailleurs certifié des ressources prospectives en gaz substantielles sur cet anticlinal.

1.1 L'aquifère du Buntsandstein

Le Buntsandstein, (de l'allemand grès bigarré), plus connu sous le nom des Grès Vosgiens ou Grès Infra Triassique, est un grès (sable compacté) qui contient un aquifère poreux compris entre deux formations plus argileuses, imperméables (*diapo 5*).

Son écoulement et sa surface piézométrique sont bien connus, car cette nappe alimente beaucoup de forage d'AEP.

L'aquifère du Buntsandstein a un sens d'écoulement global allant des Vosges vers le Luxembourg, mais qui a été fortement perturbé par l'industrie du bassin houiller. (*diapo 6*) Cependant, l'exploitation de la mine de Faulquemont s'est arrêtée en 1974 et l'exhaure a été maintenue jusqu'en 1989. La *diapo 7* montre qu'en 2002 le niveau piézométrique de la nappe est parfaitement stable, excepté deux petits cônes dépressifs de 2m sur Haute-Vigneulles et Créhange, où cette eau est exploitée.

1.2 L'aquifère du Muschelkalk

Le Muschelkalk Supérieur (de l'allemand Calcaire coquiller, *diapo 9*), contient différentes formations dénommées par les fossiles présents. L'aquifère du Muschelkalk se trouve principalement dans le calcaires à entroques, d'une épaisseur variant de 10 à 20 m, de nature karstique.

Ce calcaire surmonte le Muschelkalk moyen (le mur) et est coiffé par le Lettenkohle (le toit), essentiellement argileux et dolomitique, considérés de nature imperméable.

Cet aquifère affleure à l'Ouest des Vosges, le long de la fermeture du bassin houiller et vers le Luxembourg (*diapo 10*). Il est principalement drainé par les rivières, avec des débits très variables de par sa nature karstique et naturellement fissurée. Il présente de grandes disparités géographiques, une minéralisation et une dureté importante due à la présence de gypse et anhydrite, et un débit très variable, ce qui ne permet pas une réelle exploitation de cette nappe.

La *diapo 11* décrit la surface piézométrique de la nappe au droit de l'ancienne exploitation de Faulquemont. En cette localité particulière, l'aquifère est considéré comme "perché", isolé, car limité au nord par son affleurement (la recharge) et au sud par la Nied Allemande (l'exutoire). Le cône dépressif au centre est lié à l'exploitation de la mine d'anhydrite de Faulquemont.

2 La protection des aquifères et de l'environnement

A partir de ces données, EGL prévoit une protection adéquate à cet environnement. Chaque cible géologique sera isolée par une série des tubages, eux-mêmes isolés par une

cimentation (*diapo 14 et 15*). Le diamètre des tubages, ou cuvelages, est calculé en fonction du diamètre souhaité en fond de puits, et du nombre d'isollements désirés.

EGL isolera ainsi Le Mushelkalk par un tubage de 20" ¹, le Buntsandstein par un tubage de 9"5/8, mais aussi le Muschelkalk moyen par un tubage de 13"3/8, là où se trouve de l'anhydrite et du gypse. EGL traitera directement avec une société hydrogéologique locale qui apportera sa propre expérience de terrain, ainsi qu'une société de forage profond pour arriver avec succès à la réalisation de ces structures, isolant de façon étanche les différents aquifères. Les boues utilisées sont à base de bentonite (argile gonflante) et d'eau et le ciment de classe G, les mêmes paramètres utilisés par les charbonnages de France ou les forages AEP. Ces travaux sont bien sûr surveillés, inspectés et approuvés par les organismes de tutelle concernés (*diapo 16*).

Un autre contrôle qualité sera effectué une fois l'ouvrage réalisé, par l'évaluation du ciment. Un outil mesurera par ondes acoustiques l'homogénéité de la cimentation, l'isolation, et détectera toute anomalie sur toute la profondeur (*diapo 17*).

Les données minières, ainsi que les données sismiques, informent avec une précision métrique la continuité des veines de charbons exploitées (*diapo 19*). EGL cherche à exploiter les veines vierges situées en périphérie ou sous celles précédemment exploitées, pour minimiser le risque de rencontrer une faille pendant la réalisation des drains horizontaux, qui doivent suivre et rester dans les couches de charbons. Les failles sont bien connues, et bien délimitées. Aucune faille conductrice proche des forages (c'est à dire capable de drainer les fluides) ne remonte en surface, ou est en contact avec les aquifères.

Le captage du méthane (CH₄) s'effectue par désorption du charbon (*diapo 20, 21*): une pompe placée au fond du forage vertical est activée et crée une différence de pression dans les drains horizontaux. L'eau naturellement présente dans les charbons, de nature équivalente à celle des exhaures miniers, circule à travers les fissures naturelles, est attirée vers le forage, pompée, et remontée en surface. La pression dans les charbons diminue jusqu'à atteindre un point critique appelé pression de désorption.

A partir de ce point là, le gaz se libère, circule par les fissures et remonte naturellement ensuite le long du forage dans le tubage.

Le principe est donc de pomper l'eau présente dans les veines pour libérer le gaz. Si une connexion ou une faille permet une circulation de fluides:

- Ces fluides seront eux aussi attirés par la différence de pression négative, vers la pompe. Jamais le gaz libéré ou l'eau ne pourront se diffuser par les failles.
- La différence de pression peut ne pas avoir lieu. Les charbons seront sans cesse alimentés en eau, la désorption ne se réalisera pas, et le méthane ne pourra donc pas être récupéré.

¹ 1" = 1 pouce = 2.54 cm

Le drain en question sera donc un échec, il sera ensuite bouché hermétiquement par un "packer", et abandonné. La veine est inexploitable. Minimiser la production d'eau est un double intérêt pour EGL, tant sur le plan environnemental qu'économique.

La pompe utilisée est une PCP (Pompe à cavité progressive), qui travaille comme le principe d'une vis sans fin. C'est une pompe discrète, dont le moteur sera la seule emprise au sol, identique au site de Folschviller.

3 La consommation pendant l'exploitation

La production d'eau par forage dépend de nombreux paramètres, relatifs aux propres couches de charbons (nature du charbon, complexité des fissures, perméabilité, épaisseur, longueur des drains...). Néanmoins, les tests de Folschviller nous ont révélé que pour environ deux drains de 300m, environ 400m³ d'eau sont nécessaires pour toute la phase de forage ; par la suite, le puits produira en moyenne environ 2000m³ d'eau par an, soit environ 5,5m³ d'eau par jour.

A titre de comparaison, la production d'eau par an est inférieure au volume d'une piscine olympique, d'une consommation d'un foyer familial de 4 personnes, ou la moitié de la consommation d'eau pour un golf de 18 trous haut de gamme, pour un seul jour (*diapo 23*)! Cette eau est directement traitée sur site: elle est décantée en 2 temps pour éliminer le maximum de particules solides en suspension. Les eaux produites de Folschviller sont ensuite stockées dans une piscine étanche réglementée, puis envoyées par citerne dans une installation habilitée, en l'occurrence l'usine de traitement des eaux usées de Saint-Avoid. Le trafic des camions se résume actuellement à une citerne de tracteur de 12m³ d'eau tous les 2-3 jours.

Ces chiffres concernant cette consommation d'eau sont faibles. C'est une des caractéristiques bien différente avec le gaz de schistes, où l'amalgame est bien souvent établi (*diapo 24*). Rappelons tout de même qu'il ne s'agit absolument pas de la même roche et donc des mêmes techniques: le charbon est beaucoup plus perméable que le schiste, les profondeurs d'exploitations sont moitié moindre. La consommation d'eau par rapport aux gigantesques sites américains de gaz de schistes est très faible, en partie car la fracturation hydraulique n'est pas nécessaire pour l'exploitation de gaz de houille.

Par cette présentation, EGL souhaite vivement créer un dialogue et informer les élus et personnes concernées par les opérations, pour que le projet soulève le moins d'inquiétude possible quant à l'exploitation du riche sous-sol lorrain.

European Gas remercie l'accueil réservé par tous les membres de ce comité et pour l'attention réservé à ce sujet pendant cette conférence, et propose une rencontre future sur

site aux membres de la CLE lors des campagnes de forages, et reste bien sûr à leur disposition pour tout autre renseignement.



ELEMENTS DE REPONSE

Objet : courrier SAGE/AD15023.doc du 2 octobre 2015 envoyée à Monsieur le Préfet de la Région Lorraine par le Président de la Commission Locale de l'Eau

Le courrier révèle une lecture incomplète des dossiers de demande d'ouverture de travaux miniers (DAOTM) sur les sites de LACHAMBRE, ZIMMING et LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD et élaborés par la société EGL, devenue la Française de l'Energie (FE). En effet, les réponses à un certain nombre de questions figurent bien dans ce dossier.

1 - SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAVAUX

- Par la Française de l'Energie

Le suivi et le contrôle des travaux sont d'abord assurés par la direction et les agents de la société FE. Ces derniers sont chargés de l'application des réglementations et des mesures définies dans le DAOTM ainsi que des mesures particulières figurant dans l'arrêté préfectoral donnant autorisation d'ouverture des travaux miniers. Ils sont également chargés de contrôler que les entreprises sous-traitantes respectent bien ces mêmes mesures.

- Par la DREAL

Le suivi et le contrôle des travaux sont également assurés par la Direction Régionale de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) qui est en charge de la Police des mines, de l'application des règlements environnementaux, et de l'application des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral donnant autorisation d'ouverture des travaux miniers.

La DREAL est destinataire d'un rapport journalier ainsi que d'un rapport hebdomadaire des travaux réalisés sur le chantier de forage.

Elle reçoit également toutes les analyses des produits solides (cuttings) et liquides (eaux et boues) issus du forage et des tests de production, ainsi que tous les bordereaux d'évacuation de ces produits vers des centres de traitement agréés.

Les inspecteurs de la DEAL effectuent des visites du chantier de forage afin de contrôler l'application des mesures figurant dans le dossier de demande d'ouverture des travaux miniers ainsi que des mesures particulières précisées dans l'arrêté préfectoral donnant autorisation d'ouverture des travaux miniers.

2 – TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES LIEUX

Les conditions de remise en état des lieux à la fin des forages en cas d'abandon des puits sont précisées dans la pièce N°7 des DAOTM intitulée « Travaux de fermeture provisoire ou définitive des ouvrages ».

Il y est précisé notamment (paragraphe 2.2) que les tubages seront cimentés sur toute leur hauteur, la cimentation étant effectuée du bas vers le haut afin d'obtenir un remplissage parfait. En surface les

EUROPEAN GAS LIMITED

Co. N° 5321791
55, Baker street

GB - London W1U 7EU

EUROPEAN GAS LIMITED

siren, 482 534 112
1, av St-Rémy
57600 Forbach
T +33 (0)3 87 04 32 11
F +33 (0)3 87 93 52 37

www.europeangas.fr



EGL
EUROPEAN GAS LIMITED

tubages seront coupés à 4 mètres sous le sol et un bouchon de ciment sera mis en place en tête. Les annexes N° 3 et 4 présentent les schémas de fermeture.

Dans tous les cas, le schéma de fermeture détaillé sera défini ultérieurement lors de l'établissement du programme de fermeture définitive, en fonction de la géométrie des forages.

Le site de forage sera ensuite remis dans son état d'origine après démolition des assises bétonnées, évacuation des matériaux constitutifs de la plateforme et remise en place de la terre arable (paragraphe 3 de la pièce N°7)

En cas d'abandon des puits, EGL entamera une procédure de déclaration d'arrêt des travaux conformément aux dispositions des articles 43 et suivants du décret N° 2006-649 du 2 juin 2006 modifié, et par l'arrêté ministériel du 8 septembre 2004 relatif aux travaux miniers et à la police des mines (paragraphe 4 de la pièce N°7).

L'ensemble de ces mesures et de ces travaux sera mis en œuvre quel que soit le stade du projet, au plus tard après la fin de la mise en production industrielle des puits (dans le cadre d'un permis de production).

3 – RECOMMANDATIONS DE L'HYDROGEOLOGUE AGREÉ

L'intervention de l'hydrogéologue agréé sur les dossiers de ZIMMING et de LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD a été motivé par le fait que ces 2 sites se trouvent dans le périmètre de protection éloigné de 7 forages de prélèvement d'eau du Syndicat Intercommunal du Winborn (précisions figurant dans le paragraphe 4.4 de la pièce N°4 des DAOTM intitulée « Notice d'incidence sur la ressource en eau »).

Les propositions de novembre 2005 de l'hydrogéologue agréé P. REVOL demandent que les sondages de reconnaissance situés dans le périmètre de protection éloigné et pénétrant ou traversant l'aquifère des grès du Trias Inférieur soient soumis à autorisation. C'est à ce titre que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a mandaté monsieur P. WUSTMANN, hydrogéologue agréé, pour élaborer un avis sur le dossier déposé dans le cadre de l'avis de l'autorité environnementale relatif aux travaux miniers projetés sur les communes de ZIMMING et de LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD. L'avis de monsieur WUSTMANN figure dans les DAOTM à la suite de la pièce N° 4.

En conclusion l'hydrogéologue agréé émet un

« avis favorable sous réserves à ce projet car les principales dispositions nécessaires à la protection de la ressource en eau sont prévues dans la conception du projet. Ce projet peut toutefois présenter des risques significatifs pour la ressource en eau si certaines dispositions ne sont pas prises, c'est pour cela que je demande expressément :

- de réaliser les forages conformément aux prescriptions présentées dans la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers,
- de respecter les recommandations formulées au chapitre 5 de cet avis,
- de ne pas mettre les forages sous pression et de ne pas y injecter de fluides pour augmenter la fracturation naturelle,
- de ne pas prolonger les forages horizontaux jusqu'aux failles qui délimitent le bloc objet de la prospection. »

A ces conclusions la société FE répond que :

- les forages seront bien réalisés conformément aux descriptions présentées qui sont reprises dans les recommandations générales de l'avis de M.WUSTMANN,
- les recommandations particulières formulées au chapitre 5 de l'avis seront bien mises en œuvre : pas d'utilisation d'eau recyclée pour la fabrication de la boue de forage (contrairement à ce qui a été envisagé au départ car la fabrication de la boue de forage

EUROPEAN GAS LIMITED

Co. N° 5321791
55, Baker street

GB - London W1U 7EU

EUROPEAN GAS LIMITED

siren, 482 534 112
1, av St-Rémy
57600 Forbach
T +33 (0)3 87 04 32 11
F +33 (0)3 87 93 52 37

www.europeangas.fr

demande une eau d'excellente qualité); pas d'utilisation de baryte ni de produits toxiques dans le fluide de forage au passage de l'aquifère,

- Il n'y aura pas de mise sous pression des forages ni d'injection de produits pour augmenter la fracturation naturelle. En effet, la fracturation hydraulique est interdite et ne sera pas mise en oeuvre sur les sites de forage,
- Les forages horizontaux seront arrêtés à distance raisonnable des failles limites du bloc prospecté car, entre autres, il est indispensable d'éviter les venues d'eau qui pourraient éventuellement provenir de ces failles et perturber les tests de production de gaz.

4 – SITE DE FORAGE DE LACHAMBRE

Les procédures et mesures seront exactement les mêmes sur le site de Lachambre que sur ceux de Longeville et Zimming.

5 – INJECTION DES EAUX RECYCLEES DANS LA NAPPE DES GTI

Il n'a à aucun moment été envisagé d'injecter des eaux recyclées dans la nappe des grès du Trias Inférieur : toutes les eaux et effluents seront évacués vers des filières de traitement appropriées.

EUROPEAN GAS LIMITED

Co, N° 5321791
55, Baker street

GB – London W1U 7EU

EUROPEAN GAS LIMITED

siren, 482 534 112
1, av St-Rémy
57800 Forbach
T +33 (0)3 87 04 32 11
F +33 (0)3 87 93 52 37

www.europeangas.fr

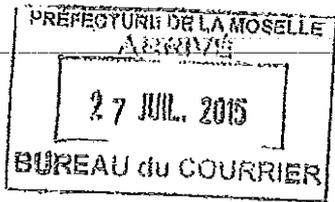
20150726



Délégation Territoriale
de Moselle

Le Délégué Territorial de Moselle

à



Monsieur le Préfet de la Moselle
Direction des Libertés Publiques
Bureau de l'utilité publique et de
l'environnement

à l'attention de Mme Emmanuelle GAMER

Metz, le 22 juillet 2015

Vos réf : 2/6-2015

Nos réf : Mines/gaz-hydrocarbures/2015/02

Affaire suivie par : Hélène ROBERT
Tél : 03.87.37.56.92
Courriel : helene.robert@ars.sante.fr

Objet : Société European Gas Limited : permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis de Bleue Lorraine » - Demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers.

REF : - Vos transmissions des 23 juin et 7 juillet 2015,
- Mes avis à la DREAL des 13 décembre 2013 et 02 février 2015.

P.J. : - Mon avis du 02 février 2015,
- Un dossier en retour.

Par courrier visé en référence, vous avez demandé mon avis sur le projet cité en objet.

J'ai l'honneur de vous faire part des observations suivantes, identiques à celles formulées dans mon avis du 02 février 2015 à la DREAL :

1/ Protection des ressources en eau exploitées au bénéfice de collectivités

Toutes les précautions doivent être prises pour ne pas altérer la quantité ni la qualité des nappes d'eaux utilisées pour la consommation humaine, ni mettre en communication les différents aquifères.

Techniques employées :

Conformément à ce qui est précisé dans les 3 dossiers, les techniques employées ne devront en aucun cas consister à :

- Mettre les forages sous pression,
- Fracturer les roches mères pour en augmenter la perméabilité de fissure,
- Injecter des solvants ou tout autre fluide pour optimiser la récupération des gaz.

Toute technique susceptible de déstructurer les roches encaissantes est à proscrire. Les failles connues ne devront pas être interceptées.

Toutes techniques devront être employées afin d'éviter les pertes de fluides de forages, et les gains dans les aquifères traversés.

Choix des sites de prospection :

A l'aplomb des anciennes zones d'exploitation minière du charbon, le mur de l'aquifère triasique (Permien) a parfois été fissuré, le mettant en communication avec les terrains carbonifères.

Pour les forages de Zimming et Longeville, les dossiers indiquent clairement que les zones de prospection sont distantes de plusieurs kilomètres des anciennes zones d'exploitations minières de charbon.

Pour la zone de prospection du forage Lachambre, le dossier ne le précise pas : il conviendra de s'assurer que c'est effectivement le cas.

Périmètres de protection de captages :

Les sites de Longeville et Zimming sont localisés au sein d'un projet de périmètre de protection éloignée des forages exploités par le Syndicat des eaux du Winborn en forêt de Longeville-lès-Saint-Avold. Conformément à l'avis avis ARS du 13 décembre 2013, le porteur de projet a recueilli l'avis d'un hydrogéologue agréé, M. Pascal WUSTMANN (avis émis en août 2014).

Il conviendra de reprendre et respecter l'intégralité des préconisations émises par l'hydrogéologue agréé. S'il est nécessaire de faire préciser certaines d'entre elles, il conviendra de s'adresser directement à lui.

Rejets des eaux de forages et d'exhaures

Les eaux de forages à évacuer en station d'épuration devront l'être en s'assurant de la compatibilité de leur qualité avec les critères d'acceptation de celle-ci : convention avec l'exploitant voire avis des services en charge de la Police de l'Eau.

L'exutoire des eaux d'exhaure (drainage) n'est pas encore clairement défini (« approprié », « pas en milieu naturel »). A priori il s'effectuera soit dans le milieu naturel soit en station d'épuration. Dans tous les cas il conviendra qu'il s'effectue après analyses caractérisant sa qualité.

En cas d'évacuation en station d'épuration l'avis de son exploitant (convention) voire du service en charge de la Police de l'Eau sera requis.

En cas de son rejet en milieu naturel, l'avis du service en charge de la Police de l'Eau sera requis et le rejet devra se faire hors périmètre (ou projet de périmètre) de protection de captage d'eau. En particulier pour les sites de Zimming et Longeville, les prescriptions émises par l'hydrogéologue agréé devront être respectées : sous réserve d'une qualité le permettant et d'un accord de l'administration, rejet en milieu naturel à l'aval du projet de périmètre de protection éloignée des puits du SIE Winborn.

Déversement de liquides polluants, eaux d'extinction d'incendie

Les chantiers devront être organisés afin que d'éventuels déversements de produits polluants ou les eaux d'extinction d'incendie ne soient pas susceptibles de polluer les nappes d'eaux utilisées en vue de la consommation humaine, et en particulier la nappe des Grès du Trias Inférieur sous-jacente.

2/ Alimentation en eau destinée à la consommation humaine

D'après l'annexe B de chaque étude d'impact, l'eau apportée sur le chantier par citerne serait de l'eau potable (obligatoire pour les usages domestiques de la base de vie). Le dossier précise d'ailleurs qu'il n'y aura pas de prélèvement direct dans le milieu naturel et que les eaux de pluie recueillies pourront être réutilisées en eau de process.

Les eaux de pluie recueillies ne devront pas être utilisées comme eau de process lors de la foration des aquifères du Trias et de la tête du Permien, car elles sont susceptibles d'être souillées et sont considérées comme non potables.

Les volumes d'apport extérieurs nécessaires sont estimés à 1000 m³ pour chaque chantier (soit 6,5 mois à Lachambre et entre 8 et 14 mois à Longeville et Zimming). Sur ces derniers sites, il ne semble pas que cette estimation tienne compte de la prescription de l'hydrogéologue agréé concernant le recyclage des boues (cf. infra) ni de l'impossibilité d'utiliser des eaux de pluie précisées ci-dessus. Elle sera donc à ajuster.

Si l'ordre de grandeur reste inchangé, les volumes d'eau semblent compatibles avec les capacités de fournitures des syndicats d'eau locaux. Pour des questions de continuité de service, il conviendrait de les avertir en cas de soulirage ponctuel important. En cas de risque de retour d'eau polluée dans le réseau public, il sera fait recours à un système de disconnection (soit un bac de disconnection avec une chute d'eau d'une hauteur d'au moins 5 cm).

L'eau mise à disposition des travailleurs devra respecter les consignes suivantes :

- Le transport et le stockage s'effectueront par citernes à usage alimentaire. Celle-ci sera désinfectée préalablement (par choc chloré à 5 mg/L).
- Dans la citerne de 10 m³ sur site destinée aux usages domestiques, le taux de chlore libre devra valoir au minimum 0,3 mg/L en permanence. Un autocontrôle devra être effectué le jour de la mise en service, puis régulièrement (fréquence journalière recommandée).

3/ Rappel des prescriptions de l'hydrogéologue agréé

Pour les sites de Zimming et Longeville, les prescriptions issues des avis d'hydrogéologues agréés définissant les périmètres (P. Revol, novembre 2005) et examinant le projet de travaux miniers (P. Wustmann, août 2014) sont principalement les suivantes :

- Pour mémoire, ne pas utiliser de baryte ou toute autre substance nocive dans les fluides de forages.
- Pour mémoire, bien cimenter à l'extrados du tubage après traversée de chaque formation, en particulier après ancrage dans le Permien. Effectuer des contrôles diagraphiques de la qualité de la cimentation.
- **Ne pas utiliser d'eau recyclée ni de boues issues du recyclage lors de la foration des aquifères du Trias et de la tête du Permien.**
- Lors de l'abandon d'un des forages, cimenter intégralement en face du Trias inférieur
- Les stockages de tous les produits polluants s'effectueront sur la partie bétonnée de la plate forme. Les produits liquides seront stockés dans des rétentions de capacité au moins égale aux volumes stockés et isolées de la pluie.
- Les dépotages s'effectueront au-dessus de rétentions.

- De même les déchets de production y compris les cuttings seront stockés sur des aires étanches et évacués comme tout déchet industriel.
- A cet effet, la caractérisation de leur composition devra inclure la quantification des additifs de forage.
- De même, la caractérisation des eaux d'exhaure devra quantifier la minéralisation et les composés organiques. Si un rejet en milieu naturel devait être accepté au vu d'une qualité satisfaisante, ce rejet devrait s'effectuer en aval du périmètre projeté de protection éloignée des forages AEP du Winborn.

4/ Etude des effets sur la santé¹

Les éléments développés dans le dossier respectent le principe de proportionnalité et n'appellent pas de remarque particulière. Le risque sanitaire est jugé acceptable.

En conclusion, sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessus formulées, et sur un plan sanitaire, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'émet un AVIS FAVORABLE sur ce dossier.

Le Délégué Territorial,

Michel MULIC

¹ Loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie

Circulaire du 09 août 2013 relative à la démarche de prévention et de gestion des risques sanitaires des installations classées soumises à autorisation

Circulaire n° DGS/SD7B/2006/234 du 30 mai 2006 relative aux modalités de sélection des substances chimiques et de choix des valeurs toxicologiques de référence pour mener les évaluations des risques sanitaires dans le cadre des études d'impact.

Circulaire DGS/SD7B/2004/42 du 8 février 2004 relative à l'organisation des services du ministère chargé de la santé pour améliorer les pratiques d'évaluation des risques sanitaires dans les études d'impact

Délégation de l'ARS Lorraine n° 1408/063 du 11 avril 2001 relative à l'analyse des effets sur la santé dans les études d'impact

27 Place Saint-Théobault

57045 METZ CEDEX 01

Standard régional : 03 83 39 79 79

ARS LORRAINE-DT57-DELEGUE ars.sant@ars.lorraine.fr

www.ars.lorraine.sante.fr

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA MOSELLE

Saint Julien les Metz, 11 11 11



Monsieur le Colonel Bernard FRANOZ
Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours de la Moselle

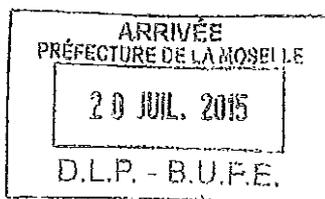
Adresse postale

3, rue de Bort les Orgues
B.P. 50083

SAINT JULIEN LES METZ
57072 METZ CEDEX 03

à

☑ Suivi par le Lieutenant MULLER
Groupe Prévention-Prévision
Service Opérations et Risques Industriels
☎ 03.87.79.45.32
☎ 03.87.79.45.39
✉ MM 28.1107.15



Monsieur le PRÉFET de la REGION LORRAINE
PRÉFET de la MOSELLE
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement
9, Place de la Préfecture
B.P. 71014
57034 METZ Cedex 1

A l'attention de Mme Emanuelle GAMER

Objet : Installations Classées – Société European Gas Limited. Communes de ZIMMING,
LACHAMBRE, LONGEVILLE LES SAINT AVOLD.

Réf. : Votre courrier et dossier en date du 23 juin 2015

Par le courrier visé en référence, vous avez sollicité mes services pour obtenir un avis relatif au dossier présenté par la société European Gas Limited concernant un permis exclusif de recherche de mine d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers.

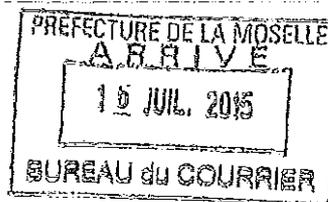
Après étude des dossiers, j'ai l'honneur de vous faire retour des dossiers avec avis favorable.

Colonel Jean-Marc FABRILLON
Adjoint au
Directeur Départemental
des Services d'Incendie et
de Secours de la Moselle

B. FRANOZ

Copie pour information à :

Madame la Directrice de la DREAL Lorraine
Unité Territoriale de la Moselle
4, rue François de Guise
57000 METZ





MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COMMANDEMENT DE ZONE
TERRE NORD-EST,
COMMANDEMENT DES FORCES
FRANÇAISES ET DE
L'ÉLÉMENT CIVIL STATIONNÉS
EN ALLEMAGNE.

Metz, le 30 Juin 2015 ✓

N° 503177
DER/EMZD-Metz/D.AFM/B.SEU
EP 8785

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,
gouverneur militaire de Metz,
commandant de zone terre Nord-Est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le préfet de la région Lorraine,
préfet de la Moselle.

OBJET : Département 57 – Permis de Bleue Lorraine.

RÉFÉRENCE : Lettre du 23 juin 2015.

P. JOINTE : Un dossier.

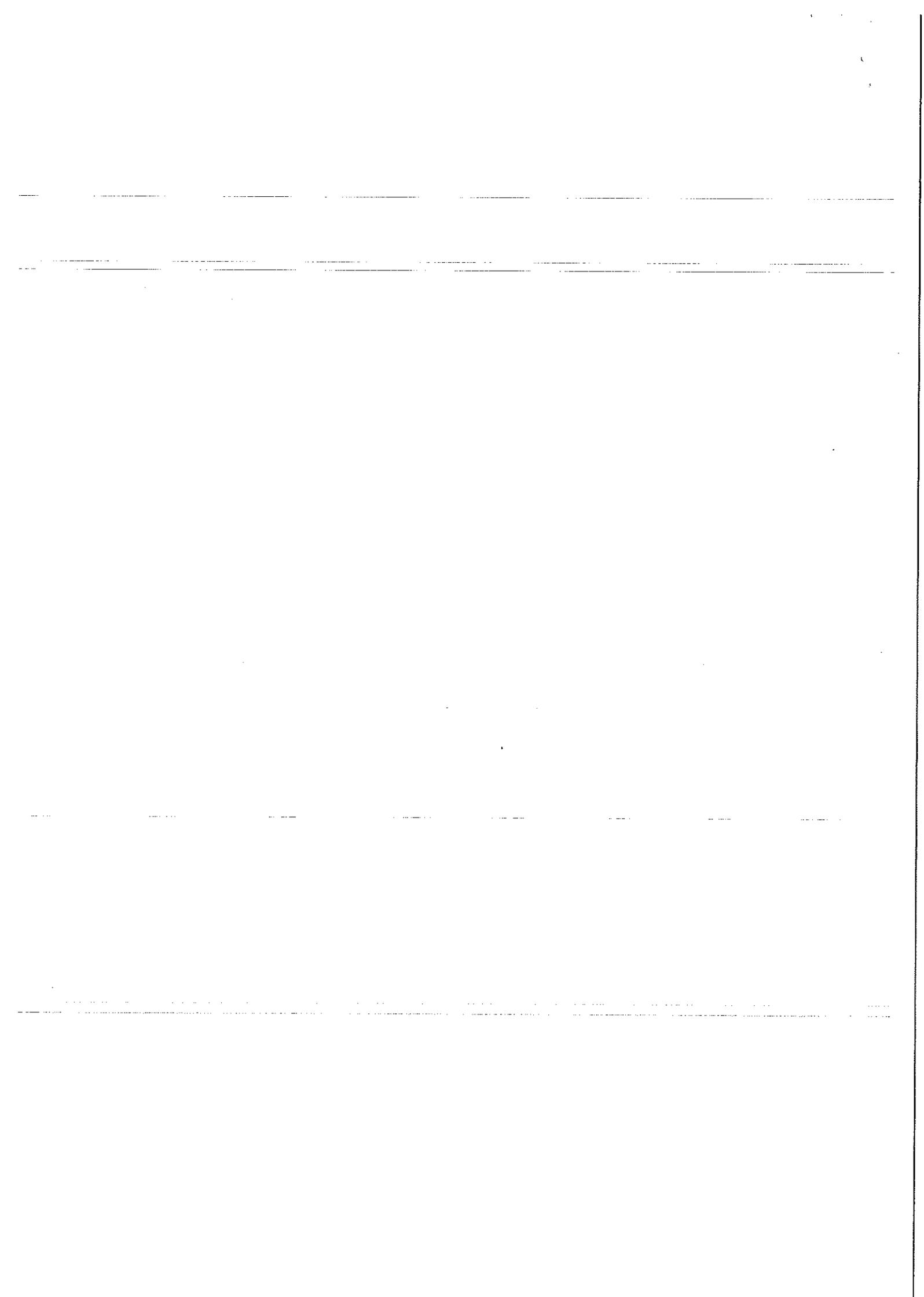
Par correspondance visée en référence, vous m'avez consulté sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers portant sur le permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis de Bleue Lorraine ».

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émetts pas d'objection à cette demande. En effet, aucun immeuble militaire n'est implanté sur les communes concernées et ces dernières ne sont grevées par aucune servitude d'utilité publique relevant de ma compétence.

Par ordre,
le lieutenant-colonel Rémy BODIENNER
chef de la division appui au fonctionnement du ministère

COPIES
COMBd Metz
USID Metz





ANNEXE 9

COMMUNE DE ZIMMING

Nombre des
membres du
Conseil Municipal
élus : 15
en fonction : 13
présents : 11

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2015

Le vingt-six octobre l'an deux mil quinze, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Daniel ROTH, Maire.

Etaient présents : ROTH Daniel, METZ Damien, DREXLER Nathalie, WALTER Xavier, DAMETTO Malorie, BAUER Jean-François, KACZYNSKI Laurent, MARQUET Jérémy, MONET Sébastien, MULLER Marc, ROTH Marie-Paule.

Etaient absents : MARGEOTTE Denis, KASIDIS Audrey, excusés.
Monsieur MARGEOTTE Denis a donné procuration de vote à Madame ROTH Marie-Paule.
Madame KASIDIS Audrey, a donné procuration de vote à Monsieur WALTER Xavier.
Le secrétariat de séance est assuré par Josyane POINSIGNON.

1- OBJET : PROJET DE FORAGES POUR LA RECHERCHE DE GAZ DE HOUILLE SUR LE BAN DE ZIMMING.

Le projet présenté par European Gas Limited (EGL) en vue de réaliser des forages pour la recherche de gaz de houille sur le ban de Zimming (enquête publique en cours) a été présenté aux élus par l'entreprise EGL le 02 octobre 2015. Deux réunions publiques ont également eu lieu à Zimming les 21 et 22 octobre 2015.

Le Maire invite le conseil municipal à donner un avis sur ce projet. Le vote est organisé à bulletin secret.

Le conseil municipal se prononce contre le projet. Le conseil municipal charge le Maire de joindre cette décision au registre d'enquête publique.

Votants : 13 (dont 2 procurations) Contre le projet : 12 Abstention : 1

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Daniel ROTH

Certifié exécutoire compte tenu :
- de la publication le 27/10/2015



Le Maire,

Daniel ROTH

ANNEXE 10

APPEL DE CANDIDATURES

Articles L 143-3, L 142-3 et R 142-3 du Code Rural

Valant Attestation d'affichage jusqu'à la fin du délai légal de publicité	Visa & Cachet de la Mairie	Date d'envoi par la SAFER 27/10/2015 Date du jour d'affichage En Mairie
---	----------------------------	--

La SAFER Lorraine se propose de RETROCEDER ou d'ECHANGER les biens fonciers qu'elle possède ou qu'elle se propose d'acquérir, ci-dessous désignés.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit auprès du Service départemental de la SAFER au plus tard le **16/11/2015**.

Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

Adresse :

SAFER Lorraine

Maison de l'Agriculture 64 AVENUE ANDRE MALRAUX 57045 METZ Cedex , Tél.:
0387661295

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMMÉ UN ENGAGEMENT
DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.

Référence du dossier : AA 57 15 0206 01

Avec bâtiments d'exploitation

Commune de BISTEN-EN-LORRAINE - Surface sur la commune : 32 a 60 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface	NR	Zonage
ABENSBERG	L	0103		9 a 60 ca	Terres	#
ABENSBERG	L	0105		23 a 00 ca	Terres	#

Commune de BOUCHEPORN - Surface sur la commune : 6 ha 91 a 10 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface	NR	Zonage
VILLAGE	01	0001		32 a 82 ca	Prés	#
VILLAGE	01	0135		17 a 34 ca	Terres	#
VILLAGE	01	0136		22 a 17 ca	Terres	#
UBER DIE GRATEN	D	0259		11 a 20 ca	Terres	#
UBER DIE GRATEN	D	0260		8 a 60 ca	Terres	#
UBER DIE GRATEN	D	0266		9 a 10 ca	Terres	#
UBER DIE GRATEN	D	0269		29 a 60 ca	Terres	#
AUF DIE BOLCHENER STRASSE	D	0288		13 a 00 ca	Terres	#
AUF DIE BOLCHENER STRASSE	D	0289		13 a 00 ca	Terres	#
BISTER PFAD 2 LANGE	D	0409		24 a 60 ca	Terres	#
BISTER PFAD 1 LANGE	D	0417		29 a 10 ca	Terres	#

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface	NR	Zonage
MOTTENBERG	D	0510		14 a 30 ca	Terres	#
BUHL	D	0676		9 a 70 ca	Terres	#
AM TOTENWEG	E	0021		23 a 40 ca	Terres	#
AM TOTENWEG	E	0024		10 a 82 ca	Terres	#
ESELSPFAD	E	0106		10 a 70 ca	Terres	#
ESELSPFAD	E	0107		10 a 70 ca	Terres	#
LANGWIESE	E	0197		6 a 80 ca	Prés	#
LESEWINKEL 3 LANGE	E	0239		17 a 00 ca	Terres	#
LESEWINKEL 2 LANGE	E	0267		14 a 50 ca	Terres	#
ALTER KIRCHHOF	E	0293		17 a 80 ca	Prés	#
AUF DEN HEUWEG	E	0415		10 a 70 ca	Terres	#
AUF DEN HEUWEG	E	0420		13 a 70 ca	Terres	#
SIEBENBETT	E	0568		8 a 72 ca	Terres	#
LESEWINKEL 4 LANGE	E	0593		13 a 20 ca	Terres	#
LESEWINKEL 4 LANGE	E	0595		11 a 90 ca	Terres	#
RODENBERG	E	0615	J	11 a 80 ca	Terres	#
RODENBERG	E	0615	K	8 a 90 ca	Prés	#
RODENBERG	E	0627		27 a 20 ca	Terres	#
HINGENE	E	0650		21 a 20 ca	Terres	#
HINGENE	E	0667		6 a 25 ca	Terres	#
VORDERST BECKER	H	0116		8 a 20 ca	Terres	#
ZIEGELGARTEN	H	0128		3 a 67 ca	Terres	#
ZIEGELGARTEN	H	0129		7 a 64 ca	Terres	#
HINTERST BECKER	H	0154		28 a 60 ca	Terres	#
MORSCHLEN	H	0253		6 a 55 ca	Prés	#
ZIEGELGARTEN	H	0288	J	77 a 90 ca	Prés	#
ZIEGELGARTEN	H	0288	K	5 a 00 ca	Sols	#
ZIEGELGARTEN	H	0292		10 a 00 ca	Prés	#
OBEN AM HIMMELSTEIN	H	0303		20 a 02 ca	Prés	#
KESSELBUHL 2 LANGE	H	0378		24 a 00 ca	Terres	#
KLEINES HANFFELD	H	0457		2 a 35 ca	Terres	#
KLEINES HANFFELD	H	0458		2 a 35 ca	Terres	#
JUDENLOCH	H	0544		9 a 30 ca	Prés	#
JUDENLOCH	H	0546		5 a 70 ca	Prés	#

Commune de LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD - Surface sur la commune : 1 ha 40 a 01 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface	NR	Zonage
LORENTZBERG	22	0013		17 a 23 ca	Terres	#
LORENTZBERG	22	0016		13 a 26 ca	Landes	#
LORENTZBERG	22	0017		16 a 37 ca	Landes	#
LORENTZBERG	22	0032		1 a 76 ca	Landes	#
ESPENDEL	22	0138		13 a 06 ca	Terres	#
ROUMES	22	0265		17 a 07 ca	Terres	#
MUTSCHENSTRICH	22	0543		20 a 59 ca	Terres	#
MUTSCHENSTRICH	22	0544		20 a 47 ca	Terres	#
MUTSCHENSTRICH	22	0545		20 a 20 ca	Terres	#

Commune de PORCELETTE - Surface sur la commune : 47 a 83 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface	NR	Zonage
KIRCHENBERG	19	0003		22 a 82 ca	Prés	#
RODENBERG	21	0002		12 a 11 ca	Terres	#
RODENBERG	21	0005		12 a 90 ca	Terres	#

Commune de ZIMMING - Surface sur la commune : 8 ha 75 a 52 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface	NR	Zonage
LANGE LAENGE	06	0040	J	11 a 54 ca	Terres	#
LANGE LAENGE	06	0040	K	23 a 09 ca	Terres	#
CROUNELLEN	07	0143	J	10 a 77 ca	Terres	#
CROUNELLEN	07	0143	K	10 a 77 ca	Terres	#

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface	NR	Zonage
NASSFELD	07	0154		6 a 11 ca	Terres	#
NASSFELD	07	0155		10 a 97 ca	Terres	#
NASSFELD	07	0156		6 a 72 ca	Terres	#
NASSFELD	07	0157		49 a 76 ca	Terres	#
EVE	07	0314		65 a 16 ca	Terres	#
EVE	07	0316		3 a 83 ca	Terres	#
EVE	07	0318		43 a 47 ca	Terres	#
EVE	07	0320		80 a 37 ca	Terres	#
CROUNELLEN	07	0338		1 ha 22 a 44 ca	Terres	#
NASSFELD	07	0340	J	1 ha 08 a 07 ca	Terres	#
NASSFELD	07	0340	K	1 ha 08 a 07 ca	Terres	#
NASSFELD	07	0347	J	25 a 01 ca	Terres	#
NASSFELD	07	0347	K	25 a 01 ca	Terres	#
NASSFELD	07	0349	J	57 a 61 ca	Terres	#
NASSFELD	07	0349	K	57 a 62 ca	Terres	#
CROUNELLEN	07	0355		49 a 13 ca	Terres	#

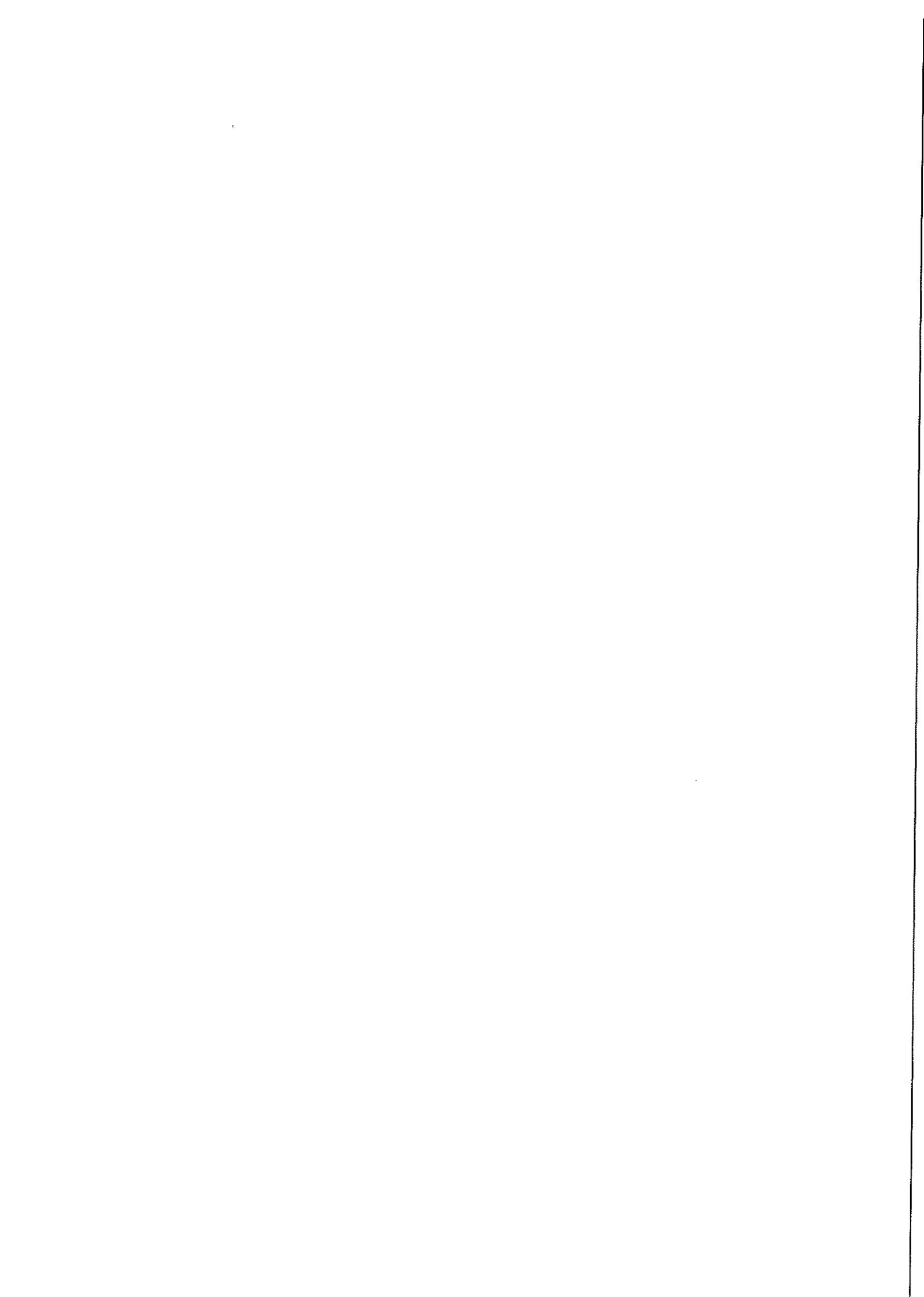
Référence du dossier : AA 57 15 0171 01

Commune de ZIMMING - Surface sur la commune : 2 ha 25 a 54 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface	NR	Zonage
NASSFELD	07	0351		1 ha 27 a 63 ca	Terres	#
NASSFELD	07	0353		97 a 91 ca	Terres	#

N'hésitez pas à consulter toutes nos offres disponibles sur notre site internet www.safer-lorraine.com

ANNEXE 11



TUR Michel Galabru, Virginie Lemoine Tonton David à Créhange

grands noms foulent les planches de la salle Créanto à Créhange, ces prochains mois, grâce à ses équipements illit.

programmation du centre culturel doit tenir compte de plusieurs aspects : la dimension de la salle d'une capacité d'accueil de 360 places assises rotées amovibles et de 800 places st. Sa proximité de Metz et de Saint-et la nécessaire complémentarité des affiches. La nécessité d'apporter une offre à des publics variés et les contraintes budgétaires de la

une phase d'expérimentation, on a trouvé son public et est parvenu à créer un créneau de programmation qui l'an passé ont permis d'attirer, en moyenne sur l'année culturelle quelque 200 spectateurs par spectacle. Le principe de co-production, repartagé de nombreux tourneurs du fait de la qualité des installations (la salle est équipée d'une régie, de rampes pour les artistes et de praticables pour l'espace scénique) et de la fidélité du public a été privilégié.

Jour, musique, théâtre
saison, les responsables de la programmation ont ainsi pu constituer une programmation de qualité avec des têtes d'affiche qui manqueraient pas d'attirer encore le public qui vient désormais souvent de loin.

Le domaine de la variété, après les productions de Noël Waltherthum et du spectacle circus, l'Harmonie municipale d'Avold animera le traditionnel Festival du Nouvel An le 11 janvier prochain. Sligo et Pick and Bow donneront un spectacle irlandais le 11 mars prochain et Lali interprétera des chansons dédiées aux enfants le 2 avril.
grands moments : Tonton David, le grand auteur du fameux « Chacun sa part » se produira sur la scène créhan-

geoise le 22 avril et Frank Michael fera salle comble (il ne reste déjà à l'heure actuelle que quelques places disponibles) le 22 mai.

Enfin dans le domaine musical, la saison s'achèvera par une soirée blues-rock avec les prestations de The Flash Experience et de Chicken Bone Trio. L'humour aura sa place avec le plateau de Gérard Dahan, ce 29 octobre, pour un spectacle d'imitations mais aussi d'improvisations décalées et d'humour. Lionel Atkine proposera un tour de scène hilarant et grinçant sur le show business le 20 novembre.

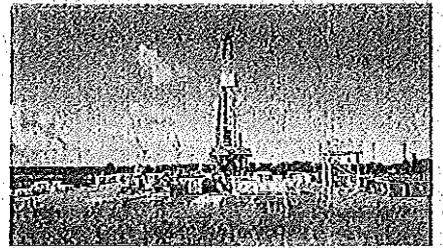
Moment important de la programmation : la venue de Michel Galabru, le 7 février pour « Le Cancre » où le comédien légendaire du cinéma français viendra ra-

conter son enfance avec humour et dérision. Le théâtre n'est bien sûr pas en reste : Virginie Lemoine sera le 27 février la tête d'affiche de « Les Maurice girls », troupe d'artistes qui, après la gloire, se produisent dans « des milieux plus proches du dodo que du Lido ».

La Compagnie Côté Cour nous emmènera le 9 avril dans le cabinet d'un psychiatre qui s'apprête à partir en week-end avec sa maîtresse. Ce qui était sans compter avec l'arrivée de son ex-femme et de tante Mimi. »

Jean-Marc Louis (dtp)

Informations et réservations :
03 87 94 26 20 ou www.ville-crehange.fr.



Gaz de houille : le non des communes

Lachambre, Zimring et Longeville-lès-Saint-Avold ont dit « non ». Sollicités par le préfet dans le cadre d'une enquête publique sur des permis de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, initiés par la Française de l'énergie sur leur territoire, les conseils municipaux de ces trois communes ont chacun émis un avis défavorable sur la question.

Anciennement baptisée European Gas Limited, la société concernée teste déjà trois puits en Moselle-Est avec, pour espoir, de recueillir du gaz de houille dans les couches de charbon présentes en sous-sol (voir La Semaine N°544). Leur promesse de ne pas utiliser la technique de fracturation hydraulique n'a pas calmé l'appréhension des habitants : à Lachambre, où l'opposition l'a emporté d'une petite voix au sein du conseil municipal le 15 octobre, la décision renvoie à « un principe de précaution ». « Ce qui a motivé notre choix, c'est le risque de

pollution de la nappe phréatique », confie Aloyse Laurent, maire du village. « Le dossier qui explique les procédés qu'utilisera la Française de l'énergie pour extraire ce gaz, et étanchéifier ses installations, est aussi extrêmement technique. D'où une incompréhension de notre part et une crainte diffusée : nous n'avons pas à savoir exactement ce qu'il s'agit, et ce que cela engendrerait. »
Même avis du côté de Zimring, où une plus large majorité s'est opposée au projet le 26 octobre (12 voix contre, une abstention). « Nous avions réalisé une réunion publique avec des membres de la Française de l'énergie et des opposants à ces recherches, il y a quelques semaines », note le maire Daniel Roth. « Les éclaircissements de l'entreprise sur l'utilisation ou non de la fracturation du charbon, mais aussi de produits potentiellement dangereux dans leurs procédés d'extraction, ne nous ont pas suffisamment convaincus. » A. St.

TRAVAUX



B'EST : DÉFRICHAGE AVANT DÉMARRAGE

Initialement prévus pour débuter en septembre, les travaux liés à la future zone commerciale B'est entre l'A4 et Farébersviller s'entrevoient doucement : le défrichage d'une trentaine d'hectares a été lancé durant le mois d'octobre, visible sur place par de nombreuses rangées de grumes fraîchement découpées et empilées. « Les terrassements ne peuvent être réalisés en période trop pluvieuse, il est donc improbable que nous puissions enchaîner sur le gros œuvre : les terres de la zone

du Buehl sont argileuses », confie Vincent Xolln, responsable de projets chez Codic France, promoteur de B'est. « Les mois de janvier-février 2016 seront consacrés à la mise en place de la base-vie et à la préparation du chantier, ainsi qu'aux études d'exécution, avec un démarrage plus spectaculaire au printemps, dès que les conditions météorologiques s'y prêteront. » Cinq entreprises implantées sur le territoire sont impliquées dans ces travaux : Demathieu et Bard, Eiffage, ainsi que les

sous-traitants Muller Travaux Publics, Colas Est et Terra Paysage. B'est compte s'élever sur une superficie totale de 55 000 mètres carrés et proposer, autour d'un supermarché Carrefour, une galerie marchande composée de 48 boutiques et de quatre restaurants, un bâtiment abritant neuf moyennes surfaces, trois autres restaurants extérieurs et un espace à l'air libre de 4 000 mètres carrés dédié aux loisirs familiaux avec, notamment, un bowling. »

ÇA CHANGERA UN MINISTRE ENTRE LES TOURS

Un déplacement dans l'est de la Moselle le 22 octobre, le ministre de la Jeunesse et des Sports Patrick Kanner s'est rendu à l'agglomération de Forbach pour parler urbanisme et citoyenneté. Il a tout d'abord, avec la visite de la cité de Behren-lès-Forbach et de Forbach. Deux secteurs retenus en fin d'année 2015 par l'Anru (Agence nationale de rénovation urbaine) sur les 400 quartiers prioritaires, amenés à bénéficier du nouveau programme national de renouvellement urbain. Une enveloppe globale de 1,5 milliard d'euros doit être partagée entre ces nombreux projets de qualification.
Enfin, en métropole, avec un détour du ministre par l'école de la rue de la chance transformatrice de Forbach, avant de terminer par une table ronde en compagnie d'un conseil citoyen. Créé en 2014, ce dernier doit permettre comme ailleurs en France d'associer les habitants à la qualification de leur propre quartier, dans une démarche de démocratie participative. »



De Boulay à Bouzonville

ENVIRONNEMENT



Thérèse Delfel, opposante fervente aux énergies fossiles. Photo: IL

zimming

Gaz de houille : les opposants ne capitulent pas

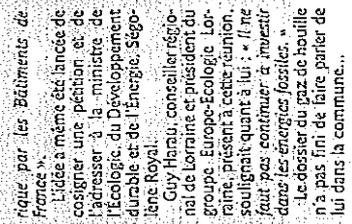
A Zimming, les opposants aux six puits de forage de gaz de houille (prevus à Zimming et Longeville-les-Saint-Avoid, lire nos éditions précédentes, NDLR) ne capitulent pas. Aussi, la salle communale semblait trop petite pour accueillir les riverains inquiets, que ce soit pour leur habitation ou leur santé.

Thérèse Delfel, opposante aux énergies fossiles, a mené le débat. Pour elle, il s'agit d'un projet inquiétant pour les populations, soit 6 000 habitants environ : « Elle souhaite demander une prolongation de l'enquête publique et avoir des réponses concrètes du préfet ». Et d'ajouter : « Une pétition de 300 à 500 signatures d'opposition ne suffira pas, il faut se mobiliser, avoir nos éditions précédentes, NDLR ».

« Des arguments et des positions souvent infirmés par la française de l'énergie, auteur des forages d'exploration en Lorraine. Toujours selon les opposants, ces forages devaient être réalisés « à moins de 400 m des premières habitations de Boucheprém, sur les bords communaux de Longeville-les-Saint-Avoid et Zimming, et les recherches se situent sous le sol du village de Boucheprém, sachant que dans ce village existe un monument classé histo-... lui dans la commune... ».

« Cuy Harbu, conseiller régional de Lorraine et président du groupe Europe-Ecologie Lorraine, présent à cette réunion, soulignait quant à lui : « Il ne faut pas continuer à investir dans les énergies fossiles. »

« Le dossier du gaz de houille n'a pas fini de faire parler de lui dans la commune... ».



La salle communale était trop petite pour accueillir les habitants inquiets. Photo: IL

URGENTES

- Pharmacie de garde**
à partir de 19h : appeler le 3237.
- Médecins**
Aide médicale urgente : tél. 15. Boulay et Bouzonville : s'adresser à la régulation départementale au 08 20 33 20 20, de 20h à 8h.
- Dentistes**
Dentiste de garde : consulter le centre 15.
- Ambulances**
Boulay : tél. 03 87 57 33 33.
- Bouzonville : tél.**
03 87 78 32 70 (Ambulances Mosellanes) ou 03 87 78 56 88 (Weber).
- Gendarmerie**
Boulay : 2, rue Saints-Croix, tél. 03 87 79 11 11.
Bouzonville : 17, rue de la Petite Suisse, tél. 03 87 78 23 52.
- Hôpital**
Boulay : tél. 03 87 79 40 00.
- Sapeurs-pompiers**
Permanence : tél. 18.

BOULAY-MOSELLE

Les fines lames en lice à Verdun



Cercle d'Escurin de Verdun. Photo: IL

MA VIE, MON ASSOCIATION

Chef au grand chœur

Alain Dalstein dirige depuis bientôt 10 ans le groupe vocal Crescendo. Alors qu'une énième représentation de sa troupe est prévue demain à Boulay, le chef de chœur revient sur son parcours, son rôle et sa passion pour le chant.

Alain Dalstein, vous connaissez ? Mais si, c'est l'homme qui fait de grands gestes à chaque spectacle de la troupe Crescendo pour ajuster, corriger, rythmer la prestation des quarante choristes qui se partagent la scène. Un rôle de chef de chœur qui lui colle à la peau depuis presque une décennie. « Cela fera dix ans exactement en janvier prochain », précise-t-il.

Cela dit, il faut remonter bien plus loin dans le passé pour apprécier son parcours à sa juste valeur.

« On choisit alors les titres qu'on va garder en fonction du spectacle qu'on veut monter. »

Un virus attrapé très tôt

Alain est tombé dans la marmite musicale lorsqu'il avait 9 ans par le biais de sa maman, elle-même choriste au sein de la chorale d'église de Filstroff. C'est dans cette chorale qu'il fait ses gammes. En 1984, le père de l'époque Gustave Fegel avait que

libérés de Cookie Dingler. Les Brunes ne comptent pas pour des représentations. Pour ce faire, les prunes de Lié, Vitor la vida de Michel Fugain, un medley de Daniel Balaïvère... et la liste est loin d'être exhaustive. « Donner du plaisir en se faisant plaisir, c'est ma devise. Donc même si je suis dos au public pour les besoins du spectacle, je me retourne souvent pour faire plaisir aux spectateurs, les faire taper dans les mains. Si je vois le public et les choristes heureux en fin de prestation, c'est que le boulot a été bien fait. »

Nicolas Thiercy.

Concert « Fan des années 80 » de la troupe Crescendo, ce samedi à Boulay, entrée : 8 €, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans. Buvette, café, gâteaux et casse-croûte assurés.



Alain Dalstein, chef de chœur du groupe vocal Crescendo, mais aussi le chœur d'hommes bouzonvillois Barytonbas fondé il y a 3 ans. Photo: IL

BOUZONVILLE

Assemblée générale

Varize-Valdoncourt : de l'association agitée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de L'Ablette de Varize, à 20h, au foyer.

Concert

Boulay : Chris Sorrelli se produira en concert à partir de 20h, à la salle des fêtes. Prévente des billets au Super U (6 €), sur place €.

Expositions

Bouzonville : quelques réalisées par l'atelier Les Terres arc-en-ciel d'Alzing, du 6 au 20 octobre, à la médiathèque.

Pour figurer dans cette rubrique, il faut s'inscrire sur le site <http://www.republicain-lorrain.fr/pour-sochir>

BOUZONVILLE

Naissances

Des jumeaux prénommés Noé et Ligo sont venus égayer le foyer de M. Olivier Vaignon et Mme née Vanessa Yigiliani, domiciliés à Bouzonville. Nos félicitations.